

AFFAIRE N° 8. - Construction d'un groupe scolaire de 5 classes primaires + 2 maternelles à la SOURCE. - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973, vous avez adopté à l'unanimité le programme de construction d'un groupe scolaire de 5 classes primaires + 2 maternelles à la SOURCE.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demanderai de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Saint-Juv's, le 29 novembre 1973

Le Secrétaire Général

Signé : S. Baudet

S *Son copie certifiée conforme*
de l'inspecteur des Affaires Financières
S *R. Luyet*